



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

natation

Question écrite n° 58617

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée des sports sur l'apprentissage de la natation aux enfants. En effet, il la prie de bien vouloir lui faire connaître le bilan de l'opération « savoir nager » lancée pendant les étés 2008 et 2009 et dont l'objectif est que chaque enfant entrant en classe de sixième sache nager.

Texte de la réponse

Le ministère de la santé et des sports avait souhaité mettre en place, pour l'été 2008, l'opération « savoir nager », un programme d'apprentissage de la natation proposé gratuitement à tous les enfants de sept à douze ans. Ce programme a été reconduit pour l'été 2009. Ce lancement est intervenu alors qu'une enquête conduite à l'échelle d'une grande région française soulignait que près d'un enfant sur deux ne sait pas nager à l'entrée en 6e, c'est-à-dire ne dispose pas des clés lui permettant d'assurer sa sécurité dans l'eau. De son côté, l'Institut de veille sanitaire a enregistré 1 539 noyades en 2006, près de 350 concernant des enfants de moins de douze ans. L'enjeu de l'opération est d'offrir aux enfants le bagage essentiel qui leur permette de pratiquer des activités aquatiques en toute sécurité. C'est pourquoi l'objectif fixé est de voir ce dispositif bénéficier à 100 000 enfants par an dès 2012, avec l'ambition que chaque enfant rentrant en 6e sache nager. En 2008, à travers 63 sites en France, répartis dans 24 régions (départements d'outre-mer - DOM compris), 45 départements et 61 villes, 1 600 enfants ont pu bénéficier, près de chez eux ou sur leur lieu de vacances, de cours collectifs d'apprentissage de la natation. À l'issue de ces cours, délivrés par des professionnels maîtres nageurs sauveteurs, 530 enfants se sont vu attribuer le diplôme « Sauv'nage » labellisé par la Fédération française de natation (FFN) qui a été chargée par le ministère de la mise en oeuvre de ce programme. En 2009, on recense 113 sites en France, répartis dans 24 régions (DOM compris), 61 départements et 101 villes ; 2 200 enfants ont été concernés et 731 diplômes « Sauv'nage » délivrés. Ce dispositif prend appui sur les réseaux existants de la FFN (86 structures), les collectivités territoriales (21), des structures affiliées à d'autres fédérations sportives agréées (5) et une structure commerciale. Dans le but d'atteindre 100 000 enfants par an dès 2012, cette concertation entre l'État, initiateur et financeur du projet, les collectivités locales, propriétaires des équipements, et la FFN, chargée de la mise en oeuvre du dispositif, sera conduite localement et renforcée autant que de besoin. Ce programme est essentiellement financé par l'État, puisque 580 000 euros avaient été attribués par l'État en 2008 dans le cadre de la convention d'objectifs passée avec la FFN. L'opération 2008 a généré 174 687 euros de dépenses. Aussi, il a été convenu que le solde de 405 313 euros serait utilisé sur l'année 2009 voire sur les suivantes. Sur l'ensemble des charges constatées en 2008, 65 % étaient consacrées à la rémunération des personnels intervenants, 33 % en dépenses de matériels pédagogiques et de frais de logistiques et 2 % en dépenses diverses. Le bilan financier de l'opération 2009 n'est à ce jour pas clôturé. Dans le souci de voir le dispositif « savoir nager » se développer progressivement, une instruction en date du 11 mars 2009 a été transmise aux services déconcentrés de la jeunesse et des sports. Le but était d'inciter les services à s'investir techniquement et en soutien financier auprès des organisateurs potentiels afin de faciliter l'accès à ce dispositif pour le plus grand nombre et, notamment, aux publics socialement défavorisés. Il était notamment préconisé de

favoriser la mise en réseau des représentants locaux de la FFN avec les organisateurs potentiels et les collectivités locales. En effet, l'un des enjeux majeurs, lié à la nécessité d'accroître ce dispositif, sera d'inciter les différents acteurs locaux à être parties prenantes de son financement.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58617

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Sports

Ministère attributaire : Sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 septembre 2009, page 8724

Réponse publiée le : 17 novembre 2009, page 10953